

5, rue Aline-Turgeon

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 14 avril 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogations mineures déposée à l'égard de l'immeuble situé au 5, rue Aline-Turgeon, à Repentigny portant le numéro de lot 2 097 075, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 12 mars 2026.

L'objet de cette demande est de permettre l'orientation de la façade principale d'un bâtiment principal vers la plus grande ligne avant d'un terrain de coin (rue Aline-Turgeon) et de réduire la marge avant principale à 5,93 m afin de permettre la reconstruction d'un bâtiment principal sur ses fondations existantes, à usage d'habitation unifamiliale, alors que le règlement exige l'orientation de la façade principale vers la plus petite ligne avant (boul. Lacombe) et une marge avant principale de 6 m min sur l'immeuble situé au 5, rue Aline-Turgeon, portant le numéro de lot 2 097 075.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 24^e jour du mois de mars 2026.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers".

Me Stéphane Desrochers, avocat